

Modalités de traitement, par la Commission européenne, d'une plainte concernant la manière dont le vice-président de la Commission chargé de la démocratie et de la démographie a réagi publiquement aux critiques des médias

Affaire ouverte

Affaire 874/2020/MIG - Ouvert le 29/06/2020 - Décision le 26/03/2021 - Institution concernée Commission européenne (Poursuite de l'enquête non justifiée) |

Modalités de traitement, par la Commission européenne, d'une plainte concernant la manière dont le vice-président de la Commission chargé de la démocratie et de la démographie a réagi publiquement aux critiques des médias.